

**Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le
Préavis N° 10-2021 au Conseil communal**

sollicitant

l'octroi d'un montant supplémentaire au budget 2021 de CHF 400'000.00 pour
des aides à l'économie locale consécutives
à la crise sanitaire du Covid-19 par la Ville de Prilly

Au Conseil communal de et à Prilly

Prilly, le 4 juin 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le Préavis municipal précité s'est réunie le vendredi 04 juin à 18h30, dans la composition suivante :

M. Jean-Pierre Dupertuis (PLR),
M. Fabien Deillon (UDC),
M. Blaise Drayer (Les Verts),
M. Olivier Pilet (PS),
Mme Elia Pochon (PLR),
M. Philippe Schroff (PLR), désigné rapporteur
M. Roger Saugy (PS), confirmé dans sa fonction de président

La Municipalité est représentée par M. Antoine Reymond, Municipal des finances accompagné du boursier Monsieur Alain Favre

Le président ouvre la séance en saluant la présence de tous les commissaires, des représentants de la commune et laisse la parole à M. Reymond.

1. Préambule

Par rapport au préavis initial (12-2020), l'aide a été étendue avec le système des bons qui sont utilisés très largement. La municipalité d'Echallens avait déjà utilisé ce système avec succès

L'usage de la plateforme de fonctionnement coûte entre 5'000.- et 8'000.-.

A ce jour, CHF 106'900.- de bons ont été vendus depuis le 15 avril cela représente 382 bons au total. Le montant moyen des bons est de 280.- et il y a 48'416.- de bons utilisés.

Les secteurs qui ont le plus profité de l'opération sont la boulangerie ~40% / logement et voyage ~34% / restauration ~13%.

L'opération est majoritairement utilisée par des citoyens prillérans, ceci bien que tout le monde puisse en acheter. Par cette opération beaucoup de personnes découvrent nos commerces locaux et c'est très positif pour eux sur le long terme.

Il faut noter que les bons ont un effet multiplicateur, la dépense totale en lien avec cette action est d'environ 1 million de CHF. (Plus tard dans la discussion, ce montant est corrigé, il s'agit en fait de ~600'000.- à 620'000.- auquel j'ajoutent les 200'000.- d'aides aux commerces.)

Concernant les aides aux commerces (CHF 200'000.- = attribution supplémentaire et complémentaire au crédit voté par le préavis 12-2020 de CHF 1mio +470'000.- de prélèvement sur des fonds), une proposition de participer a été envoyée à toutes les entreprises ayant leur siège social à Prilly. Les conditions pour bénéficier de l'action sont les mêmes que celles utilisées pour les 1ères aides aux entreprises, ce sont aussi les mêmes critères utilisés par le canton pour les aides d'urgence.

La sélection a été opérée selon le même principe que les aides d'urgences cantonales tout en précisant que nos subventions sont proportionnelles (mais beaucoup moins élevées) à celles versées par l'état.

Seuls les dossiers avec des informations claires et complètes, sont traités. Le boursier relance les entreprises qui ne présentent pas les documents idoines.

A la différence de l'état, la commune traite toutes les demandes, y compris celles qui ne rentrent pas dans les critères du canton :

- Les entreprises qui présentent un chiffre d'affaires inférieur à 50'000.- sont considérées alors que ce n'est pas le cas pour les aides de l'état.
- Les entreprises n'ont pas besoin d'avoir été actives depuis plus de 2 ans pour bénéficier des aides.

À ce jour, 1 exception a été admise pour une entreprise qui a un chiffre d'affaires inférieur à 50'000.-.

Le boursier nous informe que 31 demandes ont été reçues / 7 ont écrit qu'elles ne revendiquent rien et remercient pour la proposition / 12 demandes complètes sont arrivées / les autres attendent la décision de l'état avant de finaliser leur demande à la commune. Les demandes sont acceptées jusqu'au 30 juin. Une prolongation peut être envisagée mais n'est à ce jour pas décidée.

2. Questions des commissaires

Concernant l'aide à l'économie, certaines entreprises attendent les versements avec impatience, dans quel délai les entreprises peuvent-elles compter un paiement ?

Les délais sont souvent liés à la qualité des informations reçues. Ils sont liés aux délais de réponse du canton. A ce jour nous ne pouvons pas encore donner de délai avec certitude. Les montants que nous pouvons verser sont sans proportion avec ce qui est donné par l'état. Pour faire une répartition équitable, nous devons attendre que tous les dossiers soient traités. En fonction des délais connus au niveau du canton, les entreprises doivent pouvoir déposer leur dossier avant le 30 juin de manière tout à fait raisonnable

Concernant les bons, à quoi correspondent les frais de 5'000.- à 7'000.- ?

Ce sont les coûts de fonctionnement de la plateforme qui seront déduits des 200'000.- du préavis de même que des frais financiers. Nous pouvons tabler sur 190'000.- à disposition pour les bons.

Comment arrive-t-on au 1 million qui serait injecté dans l'économie qui est énuméré dans le préavis ?

Ce sera moins de 1 million, c'est un montant qui avait été estimé en début de préparation du préavis et toutes les composantes de celui-ci n'étaient pas encore clairement définies. Ce sont en fait ~800'000.- à 820'000.- que nous pouvons considérer.

Concernant les bons, à quoi correspondent les frais financiers ?

Ce sont les frais d'encaissement, commissions des cartes de crédit essentiellement.

Avec quels moyens de paiement peut-on acheter les bons ?

Tous les moyens de paiement en ligne sont admis, twint 69%, cartes de crédit 6% (dès le 25 mai), 25% sont encaissés cash ou via le terminal de paiement de la commune

Les montants des aides sont-ils sujet à TVA ?

Non, nous sommes dans le cadre d'une subvention et c'est exclu.

Concernant les bons, comment cela se passe-t-il du côté du commerçant au niveau de la TVA ?

La part non-soumise qui correspond à la subvention ne doit pas être déclarée dans le décompte TVA du commerçant.

Comment se présente la situation générale des entreprises sur Prilly ?

651 courriers ont été envoyés et 31 entreprises ont demandé une aide, nous ne pouvons pas vraiment tirer des conclusions et appréhender la situation sur la commune.

Les entreprises qui n'ont pas réuni le critère pour les aides cantonales sont-elles aussi exclues de l'aide communale ?

La commune rentre en matière et accorde une aide proportionnelle.

Comment les entreprises ont-elles été approchées pour le système des bons ?

Une annonce sur le Prillhérait a été publiée

Après ~1 mois nous nous sommes rendu compte que peu d'entreprises en ont bénéficié et une relance téléphonique a été faite par l'administration.

On constate que relativement peu d'entreprises profitent du système de bons. Il manque passablement d'entreprises notamment dans la vente de biens de consommation, celles présentes dans le centre COOP par exemple.

Plusieurs entreprises sollicitées n'ont pas donné suite.

Ces aides figureront-elles dans les comptes de la commune 2021 ?

Oui, ils ont été volontairement intégrés dans une rubrique comptable séparée pour ne pas les mélanger avec les dépenses régulières et courantes de la commune.

Quels sont les critères d'éligibilité pour les bons ?

Le but est de soutenir les petits commerçants et les entrepreneurs prillérans. Avoir un commerce sur la commune est le critère d'éligibilité principal. La quantité des bons à disposition des différents commerces est surveillée afin d'éviter des déséquilibres qui tendrait à favoriser des gros consommateurs de bons.

Comment financera-t-on les dépenses déjà réalisées à ce jour dans le cas où le préavis n'est pas accepté par le conseil communal ?

La municipalité est confiante et compte sur l'acceptation de ce préavis qu'elle estime nécessaire et indispensable pour le bien de notre commune.

Avez-vous l'impression que des personnes n'ont pas demandé l'aide, car gênées de devoir le faire ?

Non cela ne semble pas être le cas.

3. Délibérations

Le président ouvre la discussion :

Un-e commissaire regrette que le montant de 1 mio spécifié en bas de la page 2 du préavis n'ait pas été corrigé et qu'il faut plutôt comprendre entre 800 et 820'000.- qui serait injectés dans l'économie.

Un-e commissaire regrette que la commission se prononce une fois de plus sur un préavis où les dépenses sont déjà engagées avant que le conseil communal l'a voté.

Un-e commissaire estime que les entreprises et les particuliers sont déjà bien aidés par les aides fédérales et cantonales, ce préavis rajoute une couche qui n'est pas forcément indispensable et impacte la finance de notre commune.

Un-e commissaire estime que l'économie reprend très fortement et ces aides sont superflues dans la situation actuelle.

Un-e commissaire s'étonne du peu de commerçant qui bénéficient du système de bons. Ils sont 26 à ce jour sur le site. Ceci malgré la simplicité d'entrer dans le système. Il se demande si tous les commerces ont bien été contactés.

Un-e commissaire regrette les délais avec lesquels la COFIN doit travailler sur ce préavis. Être convoqué le 4 juin pour le 28 en pleine période de traitement du préavis sur les comptes demande une grande disponibilité de la part des commissaires.

4. Amendement

Un-e commissaire souhaite apporter un amendement :

Ajouter dans les conclusions un point 2. « La municipalité, lors de la présentation des comptes et de la gestion 2021, présentera de manière tout à fait transparente la manière dont elle aura attribué ces fonds. »

L'amendement est refusé à 3 voix **contre**, 2 **abstentions** et 2 voix **pour**.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 6 voix **pour**, 1 voix **contre**.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 10-2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un montant supplémentaire au budget 2021 de CHF 400'000.00 pour couvrir des aides à l'économie locale consécutives à la crise sanitaire du Covid-19 par la Ville de Prilly.

Au nom de la Commission :

Le Président
Roger Saugy

Le rapporteur
Philippe Schroff

